

Texte Droits et Libertés SNES-FSU CAN 20-21 juin 2017

Pour le respect de l'état de droit, contre l'état d'urgence permanent

L'avant-projet de la loi annoncée par le président de la République au lendemain de l'attentat de Manchester vise à transposer dans le droit commun les dispositions d'exception contenues dans la loi de 1955 sur l'état d'urgence et ses lois de prolongation.

Le gouvernement s'inscrit donc dans la continuité, voire l'aggravation, d'une posture sécuritaire dont l'inefficacité dans la lutte contre le terrorisme a été démontrée, et ce d'autant plus que l'état d'urgence a été à de multiples reprises détourné de son objectif affiché afin de servir à contraindre l'expression démocratique. En effet, l'essentiel des décisions d'interdiction collective ou individuelle de manifester ont été prises à l'encontre de militant.es engagé.es dans la lutte contre la loi Travail ou solidaires des migrant.es, notamment à Calais.

Cette volonté de lever l'état d'urgence après en avoir transféré les dispositions dans le droit commun est d'autant plus inquiétante que les décisions de justice se suivent pour en contester le fond. Ainsi, après la Cour de Cassation qui a statué sur l'arbitraire des assignations à résidence. Le Conseil Constitutionnel a pour sa part censuré les interdictions de manifester.

Le SNES-FSU mobilisera en lien avec les autres organisations de défense des droits, contre la prolongation de l'état d'urgence, contre le projet de loi gouvernemental, mais aussi pour la remise à plat de la législation mise en place au prétexte de lutter contre le terrorisme.

Il mettra notamment en avant la nécessité de mettre en place dans la Loi des garde-fous, à la fois pour ce qui concerne le champ d'application des mesures (limitation à la lutte contre le terrorisme), et, surtout, le contrôle par l'autorité judiciaire qui, en l'état, est une garantie pour les libertés individuelles et collectives.

Répression policière et judiciaire :

Sous prétexte de violence envers des policiers lors d'une manifestation le 27 avril, une perquisition mobilisant des moyens relatifs à l'interpellation d'individus armés a touché 7 militants, choisis non pas en fonction de leur présence présumée sur les lieux de la manifestation (de fait certains on pu prouver qu'ils n'y étaient pas) mais sur leur appartenance supposée à une mouvance anticapitaliste.

De même, un autre participant à la manifestation du 27 avril a été jugé pour avoir jeté des pierres sur la Police alors qu'il a toujours nié les faits et que deux témoins ont attesté avoir vu les policiers glisser des pierres dans ses poches. L'homme a été condamné à six mois de prison avec sursis, les deux témoins ont été arrêtés et menottés sous l'accusation de faux témoignage, et conduites devant un juge d'instruction.

Le SNES-FSU soutient les victimes de telles pratiques policières et judiciaires. Il relaiera entre autres sur son site la pétition de soutien : <https://www.change.org/p/la-rue-rennes-laboratoire-de-l-ordre-en-marche>

Idées d'extrême-droite

Si le FN n'a pas réussi à constituer un groupe parlementaire, sa progression et notamment ses 8 députés et les 10,6 millions de voix obtenues au 2ème tour de la présidentielle, rappellent la nécessité de combattre ce parti xénophobe qui sait rallier une partie de votes protestataires sur fond de misère sociale.

De même, les récents positionnements d'hommes et femmes politiques de droite dite classique en faveur du Front National confirment en tant que de besoin la forte porosité des idées d'extrême-droite. Le SNES-FSU rappelle que ce parti s'oppose aux libertés démocratiques et au progrès social, et continuera de lutter contre les idées d'extrême-droite.

Dans La Roya et les Alpes Maritimes

Le SNES-FSU renouvelle son soutien aux citoyen-nes qui portent secours aux migrant-es et font l'objet de poursuites (procès en appel de Cédric Herrou le 19 juin et de Pierre-Alain Mannoni le 26 juin). L'État doit rappeler à l'ordre le préfet des Alpes Maritimes pour qu'il respecte la loi et cesse de faire expulser des mineurs et d'entraver les démarches de celles et ceux qui demandent l'asile. Les demandeurs d'asile doivent être pris en charge, la répression doit cesser et la frontière doit être ré-ouverte pour permettre à celles et ceux qui fuient la misère, la guerre et les dérèglements du climat de poursuivre leur route à la recherche d'une vie digne. La fermeture de la frontière a provoqué depuis deux ans la mort de plus d'une quinzaine de personnes. Il n'y a pas de crise des migrant-es, il y a une crise de l'accueil. Le SNES-FSU continue de participer aux actions de solidarité et appelle les personnels à s'y joindre partout sur le territoire. Il est signataire de l'appel d'Emmaüs International sur l'accueil des migrant.es.

Égalité femmes-hommes

Le SNES-FSU, s'il salue l'objectif affiché du gouvernement de réduire les inégalités salariales entre femmes et hommes à moyen terme, craint pourtant que les femmes soient les premières victimes de la déréglementation annoncée du marché du travail. La majorité des travailleurs précaires sont des travailleuses, y compris dans l'Éducation nationale, au sein de laquelle les inégalités persistent entre les salaires des enseignantes et celui des enseignants.

LGBTI

Le SNES-FSU appelle à participer aux marches des fiertés ou gay-prides partout en France. Les LGBTIphobies sont encore bien présentes dans la société, leur expression ayant rencontré un écho particulièrement abject dans une émission de télévision très suivie par nos jeunes. Le SNES continuera d'agir pour lutter contre l'homophobie et déconstruire les stéréotypes de genre, notamment à l'École.

Palestine

Le SNES-FSU se satisfait que les prisonniers palestiniens aient obtenu gain de cause quant à l'amélioration de leurs conditions d'emprisonnement indignes. A la suite d'une grève de la faim particulièrement dure initiée entre autres par Marwan Barghouti, ils ont entre autres obtenu une visite familiale par mois, des soins médicaux. Le SNES-FSU continue de demander que cessent les incarcérations arbitraires et que les droits fondamentaux des prisonniers palestiniens soient respectés.

Royaume-Uni

Au lendemain du revers électoral subi par Theresa May, le Royaume-Uni est censé démarrer dès le 19 juin les négociations sur la sortie de l'Union européenne. Alors que Theresa May avait prôné une sortie brutale «hard Brexit», c'est-à-dire sans accès au marché intérieur et à l'union douanière, aucune direction politique claire de la part du gouvernement britannique n'est communiquée à ce jour. Et pourtant les droits des travailleurs et des citoyens britanniques en général sont menacés du fait que le gouvernement ne prend aucun engagement concernant notamment les futurs accords commerciaux. Les syndicats enseignants avec le TUC (Trades Union Congress) revendiquent depuis plusieurs mois que les négociations aboutissent à un accord économique et social qui protège les emplois et les droits des travailleurs. Un des sujets concerne notamment la transcription dans la législation nationale des acquis sociaux de l'UE afin d'éviter tout dumping social dans le cadre des futures relations entre le Royaume-Uni et l'UE.

Turquie

La lutte pour le respect des droits humains et syndicaux dans tout le pays se poursuit dans un contexte particulièrement difficile pour les syndicats après le référendum d'avril et le maintien en vigueur de l'état d'urgence instauré depuis juillet 2016. L'AKP (Parti de la justice et du développement) continue à cibler tout opposant aux autorités turques par des mesures punitives telles que les suspensions, les radiations des listes de fonctionnaires et les confiscations de passeport. Les personnels de l'éducation paient un lourd tribut, en particulier le syndicat enseignant EGITIM SEN en raison notamment de sa défense courageuse des populations kurdes et de l'enseignement en langue kurde. Si la solidarité à l'égard d'EGITIM SEN a pris la forme d'une aide financière à laquelle le SNES-FSU a contribué, la situation des fonctionnaires qui ont été licenciés ou radiés est dans l'impasse. Le gouvernement reste sourd à la demande de ré-intégrer dans leurs fonctions les 120 000 fonctionnaires dont les enseignant(e)s. Toute procédure d'appel leur est refusée. Le SNES-FSU soutient les actions engagées par EGITIM SEN et recherchera avec le CSEE et l'IE tous les moyens d'amplifier le mouvement de solidarité.

États-Unis

La décision du Président Donald Trump de soustraire les États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat trouvé à l'issue de la COP21 en 2015 porte un coup sérieux à la lutte contre le réchauffement climatique même si cet accord n'est pas à la hauteur des enjeux affichés, du fait notamment que chaque État décide seul de manière volontaire son niveau d'engagement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.